



POSTE / FONCTION

CATÉGORIE

---

## ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

RATTACHEMENT

TYPE D'OFFRE

DIRECTION

FILIÈRE

FONCTION D'ENCADREMENT

CADRE D'EMPLOIS DU POSTE

DOMAINE MÉTIER DU POSTE

LIEU D'AFFECTATION

---

## PRÉSENTATION DE LA DIRECTION / DU SERVICE

---

### RAISON D'ÊTRE DU POSTE

---

### MISSIONS PRINCIPALES

## **PROFIL RECHERCHÉ**

### **FORMATION ET/OU DIPLÔME**

### **NIVEAU D'EXPÉRIENCE**

Souhaité

Requis

## **COMPÉTENCES REQUISÉES**

### **COMPÉTENCES RELATIONNELLES**

### **COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES**

### **COMPÉTENCES TECHNIQUES**

Tous nos postes sont handi-accessibles. Le Département, collectivité solidaire, peut mobiliser ses agent·e·s sur toute mission relevant de son cadre d'emploi au-delà de la présente fiche de poste.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **HORAIRES SPÉCIFIQUES**

### **PERMIS DE CONDUIRE OBLIGATOIRE**

### **DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

### **ASTREINTES**

### **VACCINS OBLIGATOIRES**

### **PORT D'UNE TENUE DE TRAVAIL OBLIGATOIRE**

### **AUTRES**

## **LES ATOUTS RH**

Le Département accorde une grande importance au bien-être de ses agent·e·s. Ainsi, en rejoignant notre collectivité, vous bénéficierez notamment :

- ◆ Tarifs avantageux pour les loisirs, les vacances, la culture, et accès aux activités sportives en illimité à un prix imbattables grâce au CDOS et au Pass Apsad 93 ;
- ◆ de la possibilité de réaliser des missions de bénévolat de votre choix à raison d'une demi-journée jusqu'à 12 jours de volontariat par an sur votre temps de travail ;
- ◆ d'aides pour le transport : conditions avantageuses pour louer un vélo électrique, primes pour le covoiturage ou les déplacements à vélo, cumulables avec le remboursement de 75 % du pass Navigo ;
- ◆ de 25 jours de congés annuels et jusqu'à 33 RTT selon le rythme de travail choisi ;
- ◆ jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine pour les métiers qui le permettent ;
- ◆ d'un aménagement du poste et du temps de travail pour les agentes souffrant de règles incapacitantes et de la prise en compte des enjeux de santé reproductive ;
- ◆ d'un congé pour le second parent : les agent·e·s peuvent bénéficier de l'allongement de la durée du congé pour le second parent.

## **ÉLÉMENTS TECHNIQUES DU POSTE (cadre réservé à la DRH)**

**N° DE POSTE :**

**NOMBRE DE POSTES  
À POURVOIR :**

**EMPLOI-TYPE /  
RIFSEEP :**

**NBI :**

**RATTACHEMENT STRUCTURE  
HIÉRARCHIQUE (CODE ASTRE) :**